

## Les défenseurs des droits humains ne sont pas des criminels

**Bruxelles, 29 Novembre 2016** - Les défenseurs des droits humains du monde entier sont régulièrement harcelés et soumis à de fausses accusations criminelles visant à paralyser, intimider et délégitimer leurs activités de protection des droits humains. Ils sont confrontés à des difficultés dans la réalisation de leur travail, dans à des contextes législatifs et administratifs de plus en plus restrictifs qui refusent le droit à la liberté d'association, d'expression et de réunion pacifique. Les licences des ONG de défense des droits humains ont été régulièrement annulées, leurs comptes bancaires saisis et leur droit d'accès à des financements étrangers violé. De plus en plus d'États ont aussi développé un modèle systématique d'obstacles à la liberté de mouvement des défenseurs des droits (en particulier en leur interdisant de voyager) dans le but, de toute évidence, de les isoler.

Au cours de la première année du projet, ProtectDefenders.eu, le mécanisme des droits humains de l'Union européenne lancé par la société civile internationale, a remarqué que ce phénomène correspondait à une tendance universelle croissante, ébranlant l'existence d'un environnement favorable aux défenseurs des droits humains. Sur l'année 2016 uniquement, selon les observations de ProtectDefenders.eu, plus de 425 défenseurs ont été victimes de harcèlement juridique et au moins 193 défenseurs ont été rendus coupables ou condamné à des peines de prison.

L'utilisation à mauvais escient du système national de justice pénale et le développement de législations et de régulations restrictives à l'égard des défenseurs des droits humains ont un triple impact sur leur travail. Premièrement cela porte atteinte à leurs activités quotidiennes de défense des droits humains. Cela les oblige, par exemple, à se présenter régulièrement à des convocations, à accomplir de longues périodes de détention provisoire ou, lorsqu'ils sont condamnés, à purger des peines les empêchant de poursuivre leurs activités de défense des droits humains. Deuxièmement, cela contribue à la stigmatisation des défenseurs des droits humains et des organisations qui sont décrits comme des criminels, ce qui délégitime leur rôle positif dans la société. Troisièmement, la criminalisation et le harcèlement juridique des défenseurs crée un effet paralysant sur l'ensemble de la société civile, spécialement au sein des communautés ou des groupes auxquels appartiennent ces défenseurs, ce qui aboutit, dans bien des cas, à une fragmentation sociale et une isolation des défenseurs eux-mêmes.

Des groupes de défenseurs ont été plus fréquemment la cible de criminalisation par des acteurs étatiques et non-étatiques, en raison des enjeux sur lesquels ils travaillent. En particulier, les défenseurs des droits fonciers et environnementaux, ceux travaillant sur les droits économiques, sociaux et culturels, les droits des femmes (dont les droits en matière de sexualité et de reproduction), les droits des LGBTIQ, la liberté d'expression, l'État de droit ou les enjeux liés à la reddition de comptes, sont souvent confrontés à de fausses accusations criminelles.

La criminalisation est généralement accompagnée de violations graves du droit à un procès

équitable. Les procédures pénales sont souvent caractérisées par un manque d'indépendance du système judiciaire, des procédures sommaires, des accusés qui ne sont pas informés des accusations retenues contre eux, des obstacles à leur droit à la défense et leur droit d'accès à un avocat, une absence de traduction et le non-respect du caractère public des audiences, entre autres.

Un nombre croissant de pays dans le monde a développé des contextes juridiques répressifs qui portent atteinte au droit à la liberté d'association (dont le droit à l'accès au financement), à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique. Non seulement ces restrictions violent les normes relatives aux droits humains universellement reconnues, mais elles ont aussi de sérieuses incidences sur les efforts de la société civile pour promouvoir et protéger les droits humains et assurer que la voix des victimes des violations se fasse entendre. Ces lois et réglementations, ainsi que les pratiques et les procédures restrictives, sont très néfastes pour le travail des ONG, et conduisent à la restriction de leurs activités, la criminalisation de leurs employés voire même la fermeture et le démantèlement de l'organisation. Dans de nombreux pays, ces nouvelles lois et politiques menacent l'existence même d'une société civile fondée sur les droits humains.

**ProtectDefenders.eu demande instamment à toutes les autorités nationales de:**

- Reconnaître publiquement le rôle légitime et crucial joué par les défenseurs des droits humains dans la société et condamner de manière systématique tous les actes de harcèlement et de violence à leur égard.
- Les protéger de tout type de harcèlement, particulièrement au niveau judiciaire, afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités de défense des droits humains sans rencontrer d'obstacles.
- Éliminer tout obstacle juridique et administratif aux activités des défenseurs des droits humains.
- Libérer immédiatement et sans conditions tous les défenseurs des droits humains détenus arbitrairement et abandonner toutes les accusations les concernant, dans la mesure où leur détention vise uniquement à sanctionner leurs activités de défense des droits humains.
- Garantir le droit à la défense de tous les défenseurs détenus en levant les obstacles portant atteinte à leur droit d'accès à un avocat et mettre fin à la pratique appelant les avocats désignés pour la défense à témoigner dans l'affaire, privant ainsi les défenseurs de leur soutien.
- Enquêter de manière effective, transparente et indépendante et sanctionner en conséquence tous les agents publics impliqués dans les affaires d'utilisation indue du système pénal contre les défenseurs des droits humains et garantir l'accès à la justice et une réparation à toutes les victimes.

**ProtectDefenders.eu appelle aussi l'Union européenne et ses États membres à:**

- Reconnaître publiquement le phénomène de criminalisation des défenseurs des droits humains comme enjeu urgent à traiter, ce qui correspond à l'une des plus grandes menaces pour la sécurité et le travail des défenseurs des droits humains, et l'incorporer dans leur stratégie de plaidoyer des droits humains.
- Travailler sur une approche stratégique pour faire progresser les droits humains dans une perspective mondiale et condamner en particulier toutes les formes de criminalisation des défenseurs des droits humains.
- Contrôler de plus près les tendances de criminalisation dans les pays dont la situation est

préoccupante et observer systématiquement les procès contre les défenseurs des droits humains dans les pays dans lesquels des délégations de l'UE sont présentes.

- Prendre des mesures pour combattre la stigmatisation des défenseurs des droits humains par les agents publics; condamner les déclarations publiques formulées par ces agents qui ont un impact négatif sur l'image et la réputation des défenseurs des droits humains et insister sur les effets néfastes que cela a; mener un travail de sensibilisation positive et encourager les gouvernements à en faire autant. Encourager les gouvernements et les organes de presse à prendre des mesures de discrimination positive pour disculper les défenseurs des droits humains, soutenir leur travail, et rétablir leur réputation et légitimité.
- Fournir une attention particulière aux groupes marginalisés en raison de leur identité - tel que les femmes, les LGBTIQ, et les groupes ethniques et autochtones - qui sont particulièrement vulnérables à tous les types de harcèlement, dont la criminalisation.

## #HRDsNotCriminals

*ProtectDefenders.eu est le mécanisme des défenseurs des droits humains de l'Union européenne, créé pour protéger les défenseurs du monde entier gravement menacés et confrontés aux situations les plus difficiles.*

*ProtectDefenders.eu est mis en place par un consortium de douze organisations internationales ayant une solide expérience dans le domaine de la protection, de l'organisation de campagnes et le plaidoyer en faveur des défenseurs des droits humains.*